



# APPEL À PROJETS DÉVELOPPEMENT DES CLUBS RÈGLEMENT

Afin de soutenir les clubs dans leur développement, la Ligue de Billard Nouvelle-Aquitaine appelle les clubs à présenter leurs projets de développement..

## 1. OBJECTIFS

- Soutenir toutes les initiatives permettant de développer la pratique du billard ;
- Permettre aux associations dynamiques d'atteindre leurs objectifs de croissance ;
- Soutenir les clubs dont l'existence est menacée ;
- Recenser, valoriser, et diffuser les bonnes pratiques ;
- Favoriser l'innovation dans le domaine du développement.

## 2. BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS

### 2.1 Les bénéficiaires

Les clubs bénéficiaires de cet appel à projets doivent être affiliés à la fédération française de billard. Ils doivent être à jour de leurs cotisations et respecter les statuts fédéraux.

### 2.2 Les critères de candidature

Les candidats s'engagent à :

- Remplir le dossier de candidature ;
- Fournir les éléments financiers de leur structure, notamment le compte-rendu de la dernière assemblée générale faisant état du dernier résultat d'exercice et de la trésorerie disponible.
- Fournir le budget détaillé de l'opération (recettes et dépenses) avec les devis estimatifs associés
- Communiquer à la ligue les noms des éventuels partenaires publics et privés de leur opération :
- Permettre à la ligue de diffuser, de partager et d'utiliser l'action présentée à des fins de développement de la pratique du billard tout en préservant les intérêts de la structure à l'initiative du projet.

### 3. THÉMATIQUES RETENUES

Pour l'appel à projets, les thématiques retenues sont les suivantes :

#### Visibilité

- Toutes actions visant à mieux faire connaître le club
- Toutes les actions visant à améliorer l'image de la salle

#### Opérations découvertes

- Toutes actions visant à faire découvrir la pratique du billard au grand public
- Toutes les actions visant à augmenter le nombre de pass scolaires du club

#### Ecoles de billard

- Toutes actions permettant de former l'encadrement des animateurs (CFA, DFI) des écoles de billard
- Toutes actions permettant de créer ou de relancer une école de billard (petits matériels...)

#### Ouverture

- Toutes actions permettant d'ouvrir le club à la pratique de nouveaux publics (femmes, personnes en situation de handicap)
- Toutes les actions permettant d'ouvrir le club à la pratique d'une nouvelle discipline

#### Formation sportive

- Mise en place d'une formation continue (non ponctuelle) avec des formateurs diplômés agréés par la ligue
- Les formations occasionnelles sont exclues de ce dispositif. Elles sont prises en compte dans le cadre des dispositions financières générales.

## 4. TYPES DE PROJETS ATTENDUS

Les projets peuvent prendre la forme d'une action, d'un dispositif, d'une démarche ou d'un outil.

Les principaux critères pour juger de la qualité du dossier seront :

- Les résultats quantitatifs potentiels ou obtenus en termes de développement ou de maintien de l'activité,
- La reproductibilité de l'action menée,

**Les investissements de billards de compétition ne rentrent pas dans le cadre des actions subventionnables par la ligue. En revanche, les BT700 Decathlon (billard transportables) peuvent être inclus dans les projets de développement.**

Les projets suivants ne constituent pas une candidature recevable :

- Les actions courantes de communication externe (organisation de portes ouvertes, participation au forum des associations, ...);
- Les actions déjà financées par la ligue via d'autres dispositifs.

## 5. ACCOMPAGNEMENT LIGUE

Les projets respectant les conditions d'éligibilité, seront étudiés par le comité d'appel à projets, composé de membres de la commission de développement, du bureau et de l'ETR.

Les projets retenus seront soutenus :

- o soit financièrement par l'octroi de subvention
- o soit par l'aide à l'obtention de subventions
- o soit par l'aide des ressources de la Ligue (ETR, développement,...)

**Dans le cas d'aides financières, le montant de la dotation apportée dépendra de la pertinence du projet proposé sur la base des éléments du dossier de candidature, des réserves financières du club.**

**Cette aide sera versée à posteriori des actions, sur la base de justificatifs et ne pourra en aucun cas représenter la totalité des dépenses du projet.**



## 6. CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

- Les clubs peuvent soumettre des projets de développement à la Ligue tout au long de la saison.
- Délibérations du comité et réponses aux candidats : à mesure de la réception des dossiers
- Versements : sur réception de justificatifs d'actions et de factures

Les dossiers présentant un caractère particulier d'urgence, par exemple, si l'existence du club est menacée à court terme, recevront une réponse dans des délais adaptés.

## 7. COMMENT CANDIDATER

Il suffit de remplir le dossier de candidature, de fournir les pièces demandées (cf. dossier de candidature), et d'adresser l'ensemble à [bna\\_challenge@gmail.com](mailto:bna_challenge@gmail.com)